Conseil de Quartier – Saint Thomas d'Aquin
Compte rendu
9 février 2023

Tour de table

- **Nathalie BARTHÉLÉMY**, conseillère d'arrondissement, élue référente pour le quartier Saint Thomas d'Aquin.
- **Josiane GAUDE**, Adjointe au maire en charge du commerce et de la coordination municipale.
- **Stéphane CHOPIN**, collaborateur du Maire.

La réunion rassemble 15 participants.

L'ordre du jour est le suivant :

- Les compétences de la Police Municipale
- Projet de terrasse de la Grande Epicerie du Bon Marché
- Le Budget Participatif 2023
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Point d'étape sur « Embellir Votre Quartier »
- Le 7e propre en 7 jours
- Signalements divers

Les compétences de la Police Municipale

Nicole BARTHÉLÉMY remercie Monsieur Mabrouk BEKRAR, adjoint de Madame SIGONNEY, cheffe de la division territoriale de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) de la Ville de Paris dans le 7e, pour sa présence à ce Conseil de quartier.

Monsieur BEKRAR débute sa présentation en rappelant les deux missions principales de la DPMP :

- La **tranquillisation de l'espace public** et des **équipements municipaux.**
- La **prévention et la lutte contre les incivilités**.

Monsier BEKRAR indique aux riverains qu'il faut composer le **39 75** pour contacter la Police Municipale à Paris. Il ajoute que la DPMP compte environ 50 agents sur le terrain dans le 7e. Les horaires de la DPMP sont les suivants : 7h – minuit, du lundi au dimanche compris.

Monsieur BEKRAR précise que les agents de la DPMP n'ont pas les mêmes compétences que les agents de la Police Nationale : par exemple, les Policiers Municipaux ne peuvent pas traiter de sujets délictuels et ne peuvent pas mener des investigations.

Plusieurs Conseillers de quartier déplorent une insécurité croissante au niveau des entrées de la station de métro « Sèvres – Babylone ». Monsieur BEKRAR prend note de ce signalement.

Madame GAUDE ajoute que la RATP sera également contactée à ce sujet car c'est elle qui est chargée d'assurer la sécurité à l'intérieur de ses stations.

- **Opérations conjointes entre les Policiers Municipaux et les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau :**

Plusieurs Conseillers de quartier signalent la présence d'individus sans domicile fixe dans le quartier (devant l'enseigne Kayser, aux abords du 56 – 58 rue de Verneuil, à l'angle entre la rue du Bac et la rue de l'Université).

Madame GAUDE indique que ces signalements seront également transmis à la Police Nationale.

Monsieur BEKRAR prend compte de ces signalements et rappelle qu'à la demande de Rachida DATI, les Policiers Municipaux interviennent avec les agents de la Propreté de la Ville afin de permettre le bon déroulement des opérations de nettoyage des déchets laissés par des individus sans domicile fixe.

- **Stationnement gênant des véhicules :**

Tous les jours, les agents de la Police Municipale interviennent à la demande de Rachida DATI pour sanctionner les situations de stationnement gênant sur trottoir, sur une place réservée aux personnes en situation de handicap ou de stationnement gênant sur la chaussée.

- **Contrôle des trottinettes et des vélos :**

A la demande de Rachida DATI, les Policiers Municipaux sanctionnent les usagers de trottinettes et de vélos qui ne respectent pas le Code de la Route : chaque jour, des PV sont dressés pour circulation sur trottoir ou pour vitesse excessive.

Entre novembre 2022 et février 2023, il y a eu un renforcement des actions de contrôle : plus de 200 PV**.**

Les Conseillers de quartier se réjouissent des verbalisations contre les usagers de trottinettes et de vélos qui commettent des infractions, et appellent à renforcer ces contrôles.

Monsieur BEKRAR ajoute que les agents de la Police Municipale ne peuvent délivrer ces procès-verbaux que dans les situations de flagrant délit. Il précise que les agents de la Police Municipale n'ont pas le pouvoir d'enlever les trottinettes en libre-service, et que cela cela relève de la compétence des patrouilleurs employés par les opérateurs Lime, Dott et Tier.

- **Chantiers mal tenus :**

Lorsque les habitants constatent des anomalies sur un chantier dans l'espace public et le signalent à la Mairie du 7e, Rachida DATI fait passer les agents de la PM afin de contrôler si le chantier respecte toutes les règles en vigueur.

- **Terrasses extérieures, éphémères ou pérennes :**

Les Policiers Municipaux ont dressé plus de 1 000 PV pendant la saison des terrasses estivales, et pour plusieurs raisons : nuisances sonores, exploitation de la terrasse estivale au-delà de 22h, chaises et tables qui entravent le bon cheminement des piétons …

- **Lutte contre les incivilités du quotidien** :

Josiane GAUDE indique que les agents de la Police Municipale interviennent quotidiennement pour sanctionner les jets de mégots, dépôts sauvages ou déjections canines …

Monsieur BEKRAR ajoute que désormais, les agents de la Police Municipale sont obligés d'être en tenue afin de verbaliser en flagrant délit les auteurs de ces incivilités, ce qui complique leur action.

- **Opérations conjointes entre les Policiers Municipaux et les Policiers Nationaux :**

Monsieur BEKRAR indique que ces opérations conjointes ont principalement lieu dans le cadre de la lutte contre les vendeurs à la sauvette et les tuk-tuks, notamment au niveau du Champ de Mars.

Il rappelle que les agents de la DPMP peuvent dresser des procès-verbaux contre les vendeurs à la sauvette, mais qu'ils n'ont pas la compétence pour saisir le matériel utilisé par ces individus (mais la Police Nationale dispose de ce pouvoir).

En conclusion, les élus et les Conseillers présents remercient Monsieur BEKRAR pour cette présentation et pour sa disponibilité.

Le projet de terrasse permanente de la Grande Epicerie

Josiane GAUDE remercie Monsieur Bruno RUBERTI, Directeur de la Grande Epicerie de Paris située au 38 rue de Sèvres, pour sa venue au Conseil de Quartier. La Grande Epicerie, magasin emblématique du Bon Marché, souhaite en effet installer une terrasse permanente au niveau de la rue de Sèvres.

Josiane GAUDE rappelle que Rachida DATI a souhaité que les Conseillers du quartier Saint Thomas d'Aquin puissent découvrir en avant-première ce projet de terrasse permanente.

Dans sa présentation, Monsieur RUBERTI indique que cette terrasse a vocation à accueillir les clients de la Grande Epicerie pour un moment de restauration légère (glaces, gaufres, cafés, boissons chaudes, boissons fraîches …).

- 28 places assises.
- Espace arboré et abrité.
- Pas d'entrave au cheminement des piétons : le trottoir reste accessible.

Les clients pourront également y déguster les produits vendus par le foodtruck de la Grande Epicerie qui se trouvera sur une place de stationnement en face de la terrasse.

Les horaires de la terrasse respecteront la tranquillité des riverains :

- En été : 9h - 20h30.
- En hiver : 9h – 19h30.

Josiane GAUDE soutient ce projet qui peut dynamiser cette partie de la rue de Sèvres qui compte peu d'offres de restauration pour le moment. Elle souligne qu'il ne sera pas une source de

nuisances sonores.Monsieur RUBERTI ajoute qu'il s'agit d'une offre destinée avant tout aux familles du 7e, c'est une offre en faveur des habitants du quartier.

Un Conseiller de quartier demande si la Grande Epicerie a réalisé une étude afin de mesurer l'impact de cette future terrasse sur les autres commerces. Monsieur RUBERTI souligne sa volonté de créer une dynamique favorable pour l'ensemble des commerces du secteur en attirant de nouveaux clients. Il précise par ailleurs que la Grande Epicerie accueille déjà de nombreux jeunes du quartier, dont les enfants des autres commerçants du quartier, comme stagiaires ou comme employés.

Plusieurs Conseillers de quartier sollicitent des précisions sur la sécurité de cette terrasse située près d'un axe routier important. Monsieur RUBERTI répond que la sécurisation de cette terrasse a été prise en compte dès les débuts du projet : des jardinières seront aménagées afin de « fermer » l'espace créé par cette terrasse et d'éviter une situation dangereuse pour les enfants.

Une Conseillère de quartier souhaite connaître le type de nourriture qui sera vendue dans le cadre de l'exploitation de cette terrasse. Monsieur RUBERTI indique que des glaces, des gaufres, des chocolats chauds ou encore des pommes d'amour seront disponibles pour les clients, et que l'offre sera adaptée aux différentes saisons de l'année.

Une Conseillère de quartier craint que cette terrasse et ce food-truck entraînent des attroupements massifs sur le trottoir et viennent perturber le cheminement des piétons. Monsieur RUBERTI précise que les employés vont servir immédiatement chaque client et que le temps d'attente sera réduit au maximum afin d'éviter ces attroupements. Il ajoute que les clients attendant un produit seront invités à patienter dans l'espace dédié à la terrasse, et non au niveau du trottoir juste devant le food-truck.

Plusieurs Conseillers de quartier demandent si la vente à emporter sera possible. Monsieur RUBERTI répond par l'affirmative.

Un Conseiller de quartier souhaite obtenir plus de détails sur le recyclage des déchets produits dans le cadre de l'exploitation de cette terrasse. Monsieur RUBERTI indique que la Grande Epicerie met déjà en place une politique de réduction des déchets, notamment en évitant d'utiliser des objets à usage unique. A la place, des tasses et assiettes seront fournies spécialement aux clients de la terrasse chaque jour, puis réutilisées le lendemain.

En conclusion, Monsieur RUBERTI indique qu'il souhaiterait obtenir une autorisation de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris dans les prochaines semaines afin de pouvoir installer cette terrasse à partir de la mi-juin 2023.

Le Budget Participatif 2023

Josiane GAUDE rappelle que l'édition 2023 du Budget Participatif a débuté le 9 janvier dernier.

A la demande de Rachida DATI, ce sujet était d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil des 4 quartiers qui s'est tenu ici, en Mairie du 7e, le 10 janvier.

- **36 projets pour l'arrondissement ont été déposés.**

Josiane GAUDE indique ensuite que c'est Anne HIDALGO qui a décidé de diminuer l'enveloppe budgétaire dédiée aux projets d'arrondissement pour le Budget Participatif 2023. Dans le 7e, la **baisse est drastique : de 4 millions d'euros en 2022 à seulement 1,2 millions d'euros en 2023 !**

Rachida DATI est totalement opposé à cette décision injuste qui vient pénaliser le 7e, alors même qu'un nombre record d'habitants avait pris part au vote lors du Budget Participatif 2022.

Les Conseillers de quartier déplorent cette baisse massive.

Josiane GAUDE précise que **Rachida DATI a écrit, avec les maires du 6e et du 8e, un courrier à Anne HIDALGO pour lui demander de revenir sur cette décision.**

A noter : dans un courrier arrivé en Mairie du 7e le 20 février, Anouch TORANIAN, adjointe en charge du Budget Participatif, répond à ce courrier en justifiant le choix de l'exécutif par la mise en place de critères financiers basés exclusivement sur l'évolution démographique et le nombre de quartiers populaires de chaque arrondissement.

Josiane GAUDE revient sur le calendrier concernant le Budget Participatif :

- 9 – 29 janvier : dépôt des projets.
- 30 janvier – 13 février : études sur la recevabilité des projets déposés
- **20 février – 24 mars** : ateliers de concertation pour retravailler les projets
- 20 février – 12 mai : instruction des projets déposés recevables par la Ville de Paris
- 22 mai – 6 juin : commissions d'arrondissement
- **7 – 26 septembre** : vote des riverains sur les projets

En conclusion, Josiane GAUDE revient sur les conditions du vote : la Mairie du 7e mettra comme en 2022 des urnes mobiles à disposition des habitants afin de faciliter leur participation.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Josiane GAUDE rappelle que le 7e accueillera 3 sites de compétition dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 :

- **L'Esplanade des Invalides (8 000 spectateurs)** : épreuves de tir à l'arc (+ para-tir à l'arc), d'athlétisme et de cyclisme sur route.
- **Le Stade Tour Eiffel (12 860 spectateurs)** : épreuves de beach-volley et de cécifoot.
- **L'Arena Champ de Mars (8 356 spectateurs)** : épreuves de judo et para judo, de lutte et de rugby fauteuil.

Pour rappel, les Jeux Olympiques auront lieu du 26 juillet au 11 août 2024, tandis que les Jeux Paralympiques se dérouleront du 28 août au 8 septembre 2024.

Josiane GAUDE indique que la première réunion publique en Mairie, prévue le 13/02, doit être reportée à une date ultérieure en raison de contraintes d'agenda.

Plusieurs Conseillers de quartier s'interrogent : comment les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau vont s'organiser ? Comment pourra-t-on assurer les livraisons des commerces ?

Josiane GAUDE et Nicole BARTHELEMY rappellent que Rachida DATI souhaite organiser en Mairie une réunion publique consacrée aux JOP, en présence de Pierre RABADAN, adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux Olympiques et Paralympiques, et d'un membre du Comité d'Organisation des JOP.

Point d'étape sur la démarche « Embellir Votre Quartier »

Josiane GAUDE rappelle que **la démarche « Embellir votre quartier » a été lancée en 2021**. Il s'agit de crédits d'investissement accordés par la Ville de Paris aux Mairies d'arrondissement pour mettre en place des projets d'aménagement de l'espace public et pour améliorer la qualité de vie de notre arrondissement. Dans le 7e, Rachida DATI a obtenu que le **quartier Saint Thomas d'Aquin** soit le premier concerné par cette démarche.

A la demande de Rachida DATI, les habitants et commerçants directement concernés par chacun de ces projets ont reçu un courrier afin de recueillir leur avis.

Josiane GAUDE dévoile les résultats de cette consultation :

Les projets approuvés :

- Place **Gabriel Garcia Marquez**
- Rue **Vaneau**
- **Place Saint Thomas d'Aquin**

Nicole BARTHÉLÉMY ajoute que, comme Rachida DATI s'y était engagée, seuls les projets ayant recueilli une majorité d'avis favorables seront réalisés.

Les projets rejetés :

- Rue du **Bac - nord du boulevard Saint-Germain**
- Rue du **Bac - sud du boulevard Saint-Germain**
- Rue de **Beaune**
- Rue de de **Lille**
- Rue des **Saints-Pères**
- Rue de **Bellechasse**
- Rue de **Verneuil**

Josiane GAUDE indique également que les travaux des **projets de réaménagement de la place Saint Thomas d'Aquin** débuteront **en septembre 2023 et s'achèveront le 15 décembre 2023.**

Elle ajoute qu'il y a actuellement une dernière phase d'études et d'instruction technique de la part des services de la Ville de Paris sur les projets concernant **la rue Vaneau et la place Gabriel Garcia Marquez**.

Selon les informations transmises par la Ville de Paris, ces deux projets pourraient être réalisés à l'automne 2023, **mais aucun calendrier définitif n'a été arrêté.**

L'opération « Le 7e propre en 7 jours »

Nicole BARTHÉLÉMY présente brièvement le principe des opérations « Le 7e propre en 7 jours », une véritable innovation lancée par Rachida DATI en 2019.

Lors de ces opérations, des actions de nettoyage renforcé sont menées par les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau dans toutes les rues du 7e.

Nicole BARTHÉLÉMY annonce ensuite qu'en raison des grèves et des mouvements sociaux**, l'opération « Le 7e propre en 7 jours » est reportée à la mi-mars** et qu'elle aura finalement lieu **du lundi 13 au dimanche 19 mars 2023.**

Les élus présents insistent sur la nécessité de continuer à écrire directement au Maire à chaque fois qu'une anomalie est constatée (dépôt sauvage, pied d'arbre mal entretenu, saleté générale d'une rue) ou que les habitants estiment que le nettoyage doit être renforcé dans leur secteur.

Plusieurs Conseillers de quartier demandent un nettoyage renforcé au niveau de la place Saint Thomas d'Aquin. Nicole BARTHÉLÉMY indique que ce signalement sera transmis à la Direction de la Propreté de la Ville.

Signalements divers

Plusieurs Conseillers de Quartier signalent une recrudescence de tuk-tuks au niveau des rues de Verneuil, du Bac et de Poitiers.

Nicole BARTHELEMY indique que ce signalement sera transmis à la Police Nationale pour renforcer les patrouilles dans ce secteur et évincer ces tuk-tuks.

Annexe
Gel des travaux de voirie et de réseaux liés aux JOP 2024

Contexte

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Ville de Paris a décidé de geler progressivement les travaux de voirie et de réseaux dans l'ensemble de la Ville. Un système en 4 phases de plus en plus contraignantes sera mis en place.

Le 7e est concerné par l'ensemble des 4 phases en raison de la présence de 3 sites de compétition dans l'arrondissement.

Calendrier

1. **Phase 1 (01/09/2023– 15/03/2024) :**

Vigilance sur les travaux : **dépose d'instructions techniques systématiques par les opérateurs de réseaux, y compris pour renouvellement de réseaux**.

Les opérateurs de réseaux pourront émettre des avis restrictifs ou de protection de leurs ouvrages dans le cadre de ces instructions.

2. **Phase 2 (15/03/2024 – 15/06/2024) :**

Sanctuarisation des abords des sites : lieux de compétitions, gares, sites sensibles, voies olympiques.

Pas d'autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans le 7e à partir du 15/03/2024. **Tous les chantiers devront être soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité pour le 15/06/2024** (sans déviations piétons/vélos, sans barrière de chantier, sans stockage de matériaux/déchets et sans aucune base-vie).

3. **Phase 3 (15/06/2024 – 15/09/2024) :**

Il s'agit de la phase d'accueil des visiteurs des JOP. **Aucune autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans tout Paris et repli des emprises au 15/07/2024 au plus tard.**

4. **Phase 4 (16/09/2024 – 30/10/2024) :**

Le but de cette phase est de **faciliter les opérations de démontage** et de **remise en état** des sites olympiques.

Aucune autorisation de démarrage de nouveaux travaux, maintien des emprises repliées. Une seule exception : les travaux de remise en état des sites.